COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUESMES DU 11 AVRIL 2018

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 MARS 2018

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2018 de la commune composé d'un budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, et Lotissement des Merisiers. Le vote s'effectue chapitre par chapitre pour chaque budget.

Adopté à l'unanimité

FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Le Conseil Municipal maintient les taux de la fiscalité à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe d'habitation 18,81%
Taxe foncière (bâti) 23,08%
Taxe foncière (non bâti) 110,88%

Adopté à l'unanimité

TARIF SERVICE EAU

Le Conseil Municipal fixe comme suit la redevance communale sur l'Eau. Ces tarifs prendront effet au 1^{er} Juillet 2018

- Adopté à l'unanimité

TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal fixe comme suit la redevance communale sur l'Assainissement. Ces tarifs prendront effet au 1^{er} Juillet 2018

Adopté à l'unanimité

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs actuellement en vigueur, soit :

	DU 1 ^{er} MAI 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018				
Utilisateurs/Durée	1 Journée	1 Journée 1/2	2 Journées	2 Journées 1/2	
HABITANTS COMMUNE	145 €	200 €	255 €	310 €	
PERSONNES EXTERIEURES	335 €	420 €	505 €	590 €	
Ass.locales (après 2 manifestations)	55€				
CHAUFFAGE	65 €	98 €	130 €	163 €	

- 1 Journée = (de 9 heures à 9 heures)
- 1 Journée 1/2 = (de 17 à 9 h) et (de 9 h à 9 h) ou (de 9h à 9h) et (de 9h à 12h)
- 2 Journées = (de 9h à 9h) et de (9h à 9h) à 9h) ex- (du samedi matin 9h au Lundi matin 9h)
- 2 Journées 1/2 = (de 17h à 9h) de (9h à 9h) et de (9h à 9) ex- (du vendredi 17 h au Lundi matin 9h)

	DU 1er OCTOBRE 2018 AU 30 AVRIL 2019			
Utilisateurs/Durée	1 Journée	1 Journée 1/2	2 Journées	2 Journées 1/2
HABITANTS COMMUNE	210 €	298 €	385 €	473 €
PERSONNES EXTERIEURES	400 €	518 €	635 €	753 €
Ass.locales (pour les 2 manifestations "gratuites")	Forfait chauffage à régler 65€ (sauf réunion d'assemblée générale)			
Ass.locales (après 2 manifestations)	55€ + Forfait chauffage de 65€, soit 120€			

Vins d'honneur organisés par des particuliers	50 €uros
Caution « dégâts à la salle »	250 €uros
Caution « ménage »	180 €uros

Adopté à l'unanimité

TARIFS DIVERS

Le Conseil Municipal **FIXE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Location remorque

Tarif de rotation de la remorque communale à......50€

Adhésion bibliothèque

Maintien du tarif de cotisation annuelle à...... 5€

Photocopies

Maintien des tarifs des copies aux particuliers, et révision des tarifs des copies couleur aux associations comme suit :

PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		
Photocopie Noir		Photocopie Noir		
A.5	0.15€	A.5	0.04€	
A.4	0.30€	A.4	0.08€	
A.4 R/V	0.60€	A.4 R/V	0.16€	
A.3	0.60€	A.3	0.16€	
A.3 R/V	1.20€	A.3 R/V	0.32€	
Photocopie Couleur		Photocopie Couleur		
A.5	0.50€	A.5	0.10€	
A.4	1 €	A.4	0.20€	
A.4 R/V	2€	A.4 R/V	0.40€	
A.3	2€	A.3	0.40€	
A.3 R/V	4€	A.3 R/V	0.80€	

Adopté à l'unanimité

TARIFS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir le tarif des concessions dans le cimetière de même que celui des cases de columbarium.

Il est également décidé la création de durées différentes, à savoir concessions trentenaires et cinquantenaires. Ces tarifs prendront effet au 1^{er} juillet 2018.

- <u>Concession trentenaire</u>345 € uros
- <u>Concession cinquantenaire</u>575 € uros
- Case de Columbarium pour 30 ans780 € uros
- <u>Case de Columbarium pour 50 ans</u>1 200 € uros

Adopté à l'unanimité

PROGRAMME TRAVAUX O.N.F 2018

Le conseil municipal approuve le programme des coupes proposées par l'Office National des Forêts (ONF) pour 2018, sur les parcelles suivantes :

Parcelle 10B: 4.89 ha de coupe de taillis.

Parcelle 20A : 10.9 ha d'éclaircie de pin sylvestre. Parcelle 30 A : 19.54 ha d'éclaircie de pin laricio.

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION D'UN ELU AU C.C.A.S SUITE À DEMISSION

Suite à la démission de Monsieur SIMONNEAU Guy de ses fonctions de conseiller municipal et membre du Centre Communal d'Action Sociale, Madame Annie CARPENTIER est élue pour le remplacer.

Adopté à l'unanimité

<u>PROPOSITION DE VŒU CONTRE LE DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE DU</u> QUOTIDIEN

- **DENONCE** sans réserve les propositions du rapport SPINETTA d'abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.
- **CONDAMNE** le démantèlement par l'échelon national de politique politiques publiques essentielles à un aménagement équilibré du territoire.
- **DEMANDE** au gouvernement de ne pas suivre cette voie et au contraire de proposer une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser.

Adopté à l'unanimité

DECISION DU MAIRE

<u>12 mars 2018</u>: le marché d'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est attribué à AEP Consult, 12A avenue Questroy 93800 EPINAY SUR SEINE, mieux-disante, avec une proposition de 33 899.16€ TTC.

DIVERS

→ Drapeau pour cérémonies patriotiques

Suite au projet d'achat d'un drapeau évoqué lors du dernier conseil municipal, des devis ont été sollicités. Les tarifs se situent entre 1 127€ et 1 179€ TTC.

→ Voirie départementale

Suite aux courriers adressés aux conseils départementaux du Cher et du Loir-et-Cher concernant l'état des routes départementales vers Nançay, Salbris et Pierrefitte, Monsieur le Maire donne lecture des réponses reçues.

Le conseil municipal en décide la publication dans le prochain bulletin municipal.

→ Défaillance de la ligne téléphonique et internet de la mairie

Monsieur le Maire indique que la mairie est totalement privée de téléphone, fax et internet depuis le 28 mars 2018. Le problème a immédiatement été signalé à ORANGE mais l'opérateur n'est toujours pas en mesure de rétablir son service.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de mécontentement qu'il entend adresser à ORANGE, dans lequel il sollicite outre un geste commercial significatif, la prise en charge des éventuels frais et pénalités liés à cette défaillance.

Le conseil municipal approuve cet envoi.

La séance est levée à 19h30.